

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 14

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 14.

Lausanne, 28 Juillet 1864.

IX^e Année

SOMMAIRE. — Ecole centrale. — Nouvelles et chronique.

ÉCOLE CENTRALE.

Voici l'*Ordre général* et les *Dispositions* pour la marche-manceuvre de l'école, les 3, 4 et 5 juillet.

I.

Ordre général n° 3.

La division partira de Thoune le 3 juillet, à 6 heures du matin, et se rendra par Röthenbach dans l'Emmenthal.

Les gardes montantes du samedi 4 juillet feront le service de garde à Thoune, au camp, au polygone et dans les écuries jusqu'au retour des troupes.

Mardi, le 5 juillet, à 6 heures du soir, montée de la garde.

M. le commandant Wüger a le commandement ad intérim sur toutes ces gardes.

Les quartier-maitres et capitaines fourniront aux commandants des gardes les bons nécessaires pour les 3 et 4 juillet, afin qu'ils puissent toucher les vivres pour les hommes restés à Thoune.

On laissera aussi en arrière les cuisiniers nécessaires pour préparer l'ordinaire des hommes de garde.

Tenue.

Toutes les troupes à pied porteront la capote. Les manteaux des troupes montées seront placés sur les chevaux.

Tous les officiers en tenue de marche ; les officiers des troupes à pied le manteau roulé et le sac de campagne. Il leur est interdit de faire porter les manteaux par les soldats.

Les officiers ne porteront avec eux que les effets qui peuvent être contenus dans le sac de campagne ou dans le porte-manteau.